

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 10 avril 2025**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Rapport d'activité 2024

PJ : 1

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Henri CROS, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI, Jean-Michel AZEMA, Caroline SAUMADE, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Mylène CAYZAC PRAME, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUULET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE

PROCURATIONS :

Joffrey LEON à Frédéric GRAS
Jean-Yves CHAPELET Jean-Christian REY
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY

Secrétaire de séance :

Jacky REY

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Sur rapport n°3-3 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Madame Caroline SAUMADE

Vu, le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 452-1,

Vu, l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion, institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale.

Considérant ce qui suit :

Le rapport d'activité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est le reflet des activités durables ou nouvelles des services ainsi que des préoccupations et des réformes qui ont impacté le personnel territorial des collectivités affiliées au cours de l'année concernée.

Le rapport de Monsieur le Président entendu sur l'activité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard au cours de l'année 2024,

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

- D'approuver, le rapport annuel d'activité 2024 présenté.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance


Jacky REY

Le Président


Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 18-04-2025
- La publication par voie électronique le : 18-04-2025

CENTRE ^{LE} GESTION

DU GARD



RAPPORT D'ACTIVITÉ

pour l'année 2024



Sommaire

Présentation du Centre de Gestion

Le Conseil d'Administration	03
L'organisation des services	05
Les ressources humaines et financières	06
Évènements marquants	08

Pôle « Parcours professionnels »

Service « Concours »	09
Service « Carrière »	11
Service « Emploi »	13

Pôle « Affaires juridiques »

Service « Conseil statutaire »	15
Service « Conseil en organisation »	17
Service « Archives »	18
Service « Protection des données »	20

Pôle « Santé et sécurité au travail »

Service « Médecine préventive »	22
Mission Handicap	24
Service « Prévention des risques professionnels »	26
Psychologue du travail	28

Pôle « Protection sociale »

Service « Assurances statutaires »	30
Service « Partenariat CNRACL et invalidité »	31
Service « Instances médicales »	33
Service « Protection sociale complémentaire »	35

Pôle « Services supports »

Service « Paie à façon »	37
Service « Assistance temporaire »	39
Service « Informatique »	40



Le Conseil d'Administration



LE PRESIDENT DU CDG30

Fabrice VERDIER

*Président de la communauté
de communes du Pays d'Uzès*

Le bilan 2024 du CDG30 permet de mettre en lumière la constance de l'engagement de ses 48 agents et de son Conseil d'administration. C'est grâce à l'implication sans faille de nos équipes, toujours au service des élus et des collectivités que nous parvenons à répondre aux besoins locaux. Je tiens au travers de ce bilan à leur exprimer mes remerciements les plus sincères.

L'occasion également de mettre en exergue l'activité chiffrée de l'ensemble des services qui témoignent d'une dynamique et d'un engagement au service de l'intérêt général.

L'année 2024 a été riche en événements toujours tournés vers le même objectif, être au plus près des collectivités et établissements affiliés, écouter leurs demandes, répondre aux attentes et améliorer le niveau d'expertise dans le domaine des Ressources Humaines.

Véritable centre de ressource avec le suivi du dossier individuel de plus 11 000 agents répartis dans plus de 400 collectivités et établissements affiliés, le Centre de gestion du Gard propose de nombreuses missions parfois méconnues comme l'aide au recrutement, la constitution des dossiers de retraite ou le conseil en organisation.

Notre ambition est bien entendu de continuer à progresser.

Ainsi en 2024 le Conseil d'Administration a affiché sa volonté d'être innovant avec deux nouvelles prestations :

- La mise en place d'un nouveau service au travers du coaching professionnel visant à accompagner des personnes ou des équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire, dans le cadre d'objectifs professionnels.
- La mise en œuvre d'un simulateur de paie - Cet outil conçu et développé par le CDG30 vous permettra de simuler le calcul d'un bulletin de salaire ou d'indemnité.

Nous poursuivrons en 2025 notre mobilisation pour vous accompagner en matière d'emploi public de conditions de travail et plus généralement sur l'ensemble des champs de vos politiques en matière de ressources humaines.

LES QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

Jacky REY

Maire d'Aigues-Vives

Frédéric GRAS

Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Jean-Christian REY

*Président de la communauté d'agglomération
du Gard Rhodanien*

Geoffrey LEON

Maire d'Uchaud

LE CDG EN QUELQUES CHIFFRES...

Collectivités affiliées

349



Établissements publics affiliés

135

Agents gérés

11 186



Conseils d'Administration

4

Délibérations

41



Arrêtés

997

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



Le Conseil d'Administration

LES ÉLUS

Collectivités

Titulaires

Jacky REY Maire d'Aigues-Vives
Frédéric GRAS Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan
Joffrey LEON Maire d'Uchaud
Aurélien GENOLHER Maire de Massillargues Attuech
Rémi NICOLAS Maire de Marguerittes
Liliane ALLEMAND Conseillère Municipale Vézénobres
Henri CROS Adjoint au Maire de La Vernarède
Jean-Michel AZEMA Adjoint au Maire de Fourques
Jean-Michel PERRET Maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas
Pierre MAUMEJEAN Maire d'Aigues-Mortes
Pascale FORTUNAT DESCHAMPS Maire de Vergèze
Nicolas CARTAILLER Maire de Remoulins
Patrick HIGON Adjoint au Maire de Saint-Julien-Les-Rosiers
Serge CATHALA Maire de Quissac
Maryse GIANNACCINI Maire de Fons-Outre-Gardon
Farès ORCET Adjoint au Maire de Villeneuve-lès-Avignon
Jean-Yves CHAPELET Maire de Bagnols-sur-Cèze
Thierry JACOT Maire de Générargues
Didier DART Conseiller Municipal La-Grand-Combe
Caroline SAUMADE Adjointe au Maire Montagnac

Suppléants

Christine LADET Adjointe au Maire de Saint-Marcel-de-Careiret
Jean-Bernard GUIHERMET Maire de Fons-sur-Lussan
Philippe RIBOT Maire de Saint-Privat-des-Vieux
Sylvie ARNAL Maire Le Vigan
Annick CHOPARD Adjointe au Maire de Vauvert
Sébastien OMBRAS Maire de Vézénobres
Fabienne DHUISME Maire de Congénies
Gilles TRAUJLET Adjoint au Maire d'Aigues-Mortes
Florence BOUIS Maire Molières-sur-Cèze
Jean-François DURAND-COUTELLE Maire Saint-Génès-de-Malgoires
Marie-Andrée DRACS Adjointe au Maire de Saint-Hippolyte-du-Fort
Catherine LANCON Conseillère Municipale Saint-Privat-des-Vieux
Jean DENAT Maire de Vauvert
Stéphane LIBERI Conseiller Municipal Arrigas
Joseph PEREZ Adjoint au Maire de La-Grand-Combe
Georges DAUTUN Maire de Saint-Jean-de-Ceyrargues
Mylène CAYZAC PRAME Maire de Beauvoisin
Nasséra LEGAL Conseillère Municipale la Calmette
Stéphane MATEO Adjoint au Maire de Remoulins
Françoise LAUTREC Adjointe au Maire Le-Grau-du-Roi

Établissements Publics

Titulaires

Fabrice VERDIER Président CC Pays d'Uzès
Jean-Christian REY Président Com d'Agglo Gard Rhodanien
Régis BAYLE Président CC Pays Viganais

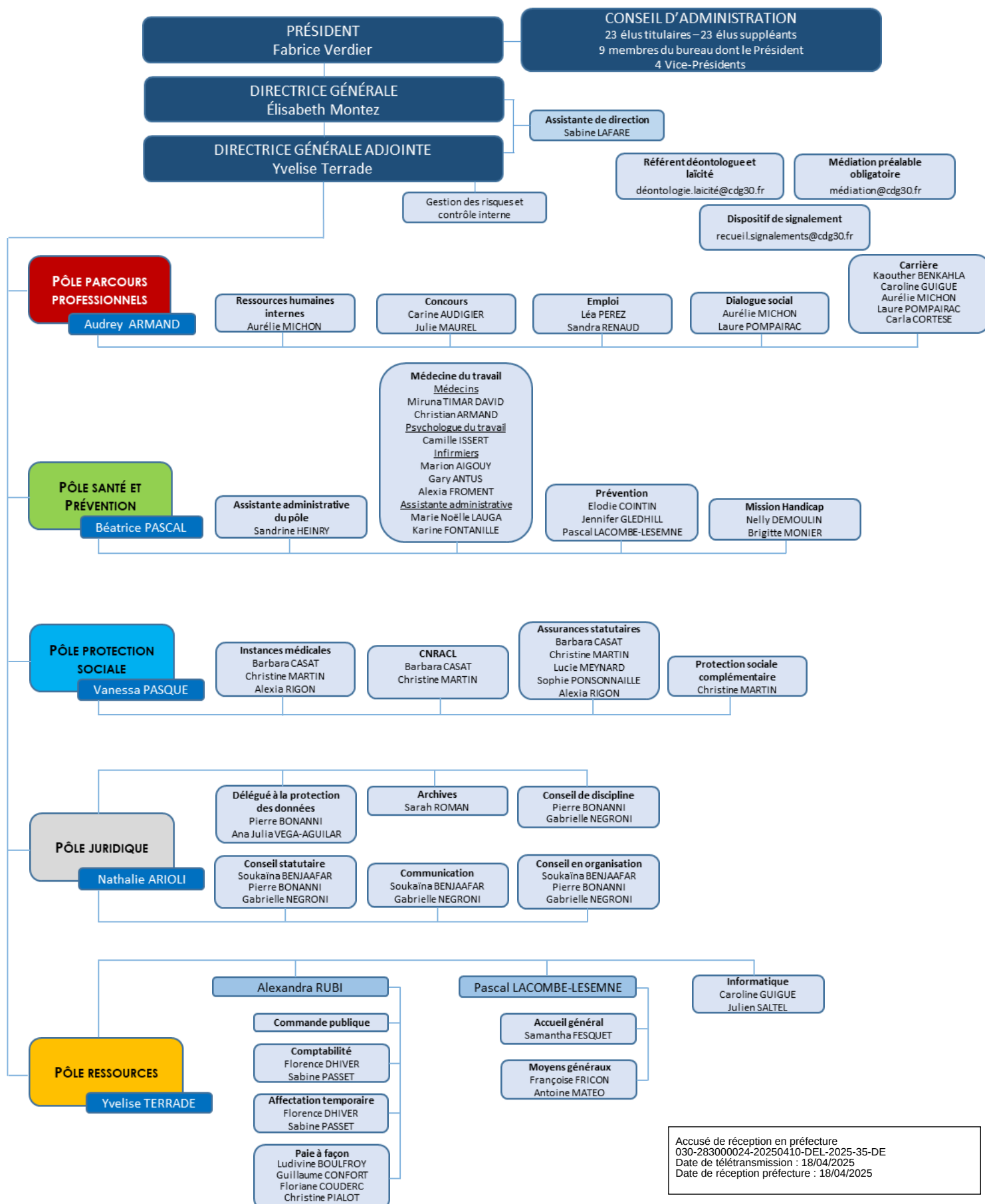
Suppléants

Olivier MARTIN Président CC de Cèze Cévennes
Olivier JOUVE Vice président Com d'Agglo Gard Rhodanien
Marie-Michèle ALVARO Vice-présidente CC Pays d'Uzès

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

L'organisation des services

2024



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



CDG
30

Les ressources humaines et financières

LES RESSOURCES HUMAINES



Nombre d'agents

48



7



41

Catégorie A

16

Catégorie B

19

Catégorie C

13

Moins de 30 ans

4

30 à 50 ans

27

Plus de 50 ans

17

LE BUDGET

	2023	2024
➔ Dépenses de fonctionnement	6 028 510 €	6 041 033 €
➔ Recettes de fonctionnement	6 229 532 €	6 357 623 €
➔ Dépenses d'investissement	361 391 €	299 860 €
➔ Recettes d'investissement	309 165 €	220 150 €

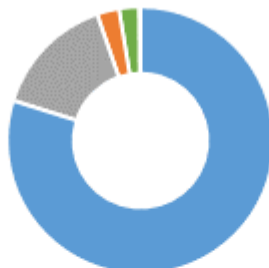
Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



CDG
30

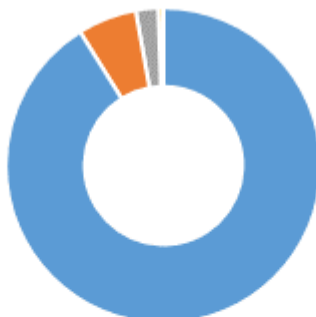
Les ressources humaines et financières

Total des dépenses de fonctionnement : 6 041 033 €



- Charges de personnels et frais assimilés : 4 822 643 €
- Autres charges de gestion courante : 161 923 €
- Charges à caractère général : 899 273 €
- Charges financières : 7 111 €
- Charges exceptionnelles : 4 361 €
- Dotations aux amortissements : 145 722 €

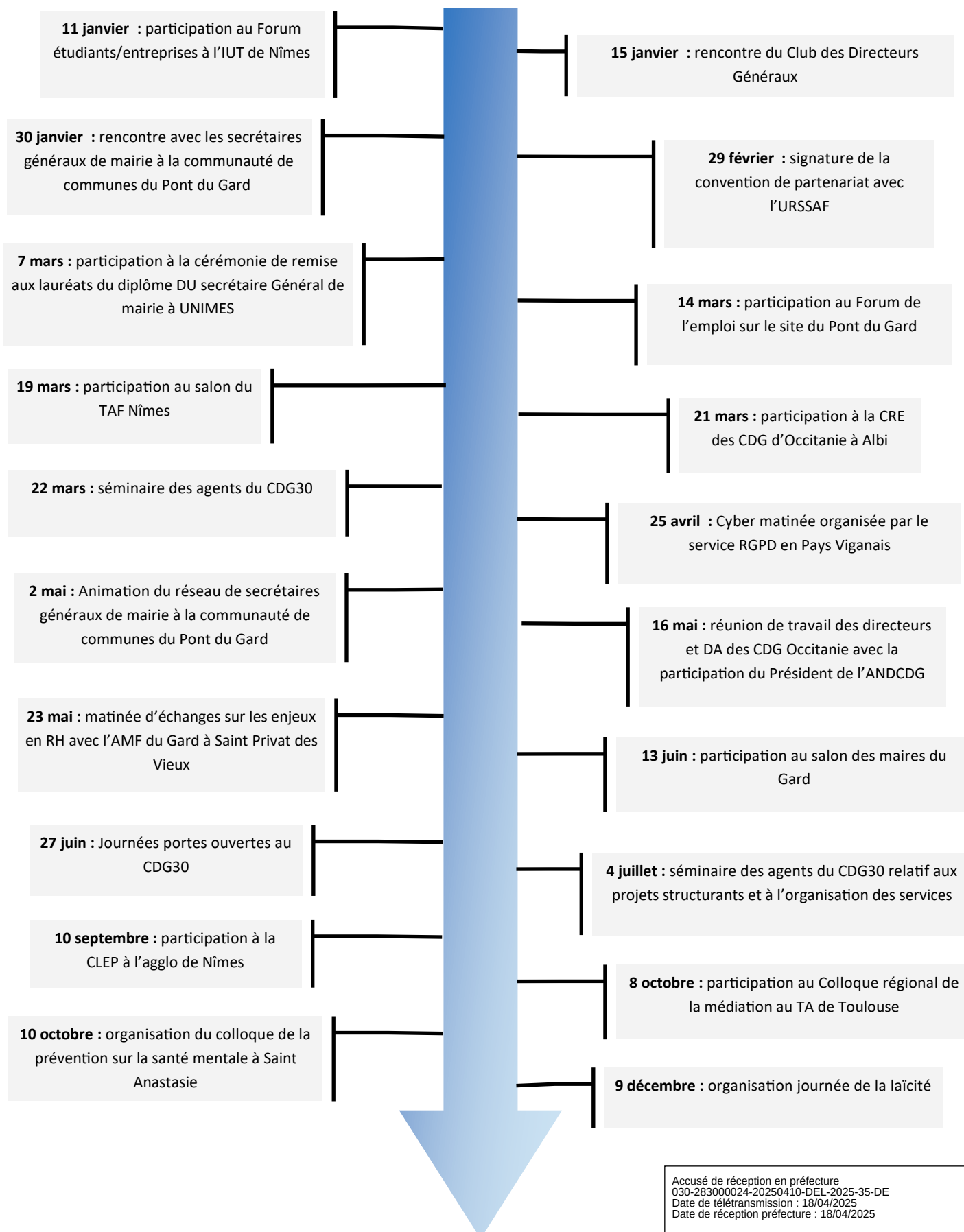
Total des recettes de fonctionnement : 6 357 623 €



- Produits des activités : 5 791 668 €
- Dotations, subventions et participations : 384 696 €
- Atténuations de charges : 146 593 €
- Produits de gestion courante : 30 672 €
- Autres produits exceptionnels : 3 994 €



Évènements marquants 2024



Présentation du service

Le service concours est une mission obligatoire dévolue par les articles L 452-34, L 452-35 et L 452-38 du Code général de la fonction publique, confiant aux CDG la gestion et l'organisation des concours d'accès aux cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, mais également la gestion et l'organisation des examens professionnels par avancement de grade et promotion interne. Les concours constituent l'étape préalable au recrutement des agents territoriaux tandis que les examens professionnels favorisent l'évolution professionnelle des agents titulaires.

Missions du service

- Recensement des besoins annuels auprès des collectivités et établissements publics
- Organisation des concours et des examens professionnels
- Gestion des inscriptions aux concours et examens professionnels
- Publication et suivi des listes d'aptitude



Tableau de bord

		2023	2024
➔	Nombre de concours et examens organisés	5	6
➔	Nombre de candidats inscrits	523	834
➔	Épreuves organisées par le CDG (écrits, oraux)	26	36
➔	Taux de présence moyen des candidats aux épreuves	75.79%	88.33%

La donnée de l'année



44

C'est le nombre d'arrêtés réglementaires pris par le service concours tout au long de l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Difficultés pour récupérer les arrêtés de nomination des lauréats, afin d'effectuer la mise à jour des listes d'aptitude.

Les succès

- Partenariat avec les collectivités afin d'assurer la bonne organisation des concours d'éducateur des APS et d'éducateur des APS principal de 2ème classe sur sept sites dans le département
- Des procédures internes au service ont été rédigées afin de fiabiliser les opérations concours
- Une collaboration active avec le service informatique pour la fourniture d'outils informatiques pour les aménagements d'épreuves

Fait marquant

Concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème classe (ETAPS 2C)

Cette année 2024 a été marquée par une forte activité due à l'organisation des concours d'ETAPS et ETAPS P2C.

Le service concours du CDG30 a organisé les épreuves sportives des concours d'ETAPS et ETAPS P2C en partenariat avec l'Union Sportive Garonnaise, Nîmes Métropole, Némausa, Le Ministère de l'Éducation Nationale, La ville de Le Cailar, l'Association Sport Loisir, L'Arc Club Nîmois, La Ville de Nîmes, Le Nautic Club Nîmois et l'Athlé Nîmes 30.

Ces partenariats ont été formalisés par convention afin d'organiser au mieux les épreuves sportives, en mettant à disposition des locaux, du personnel et le matériel adéquat. D'avril à juin 2024, les candidats ont pu être évalués sur les options choisies, à savoir : gymnastique douce, tennis de table, football, tir à l'arc et natation sportive. Ces partenariats ont permis au CDG30 de compléter son expertise en matière d'organisation des concours.

Les épreuves ont duré 1h30 décomposées en trois phases: le tirage au sort du sujet, une épreuve pédagogique et un entretien avec le jury visant à analyser notamment la capacité du candidat à animer un groupe ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

La gestion des carrières des fonctionnaires des collectivités et établissements publics affiliés constitue une mission obligatoire du Centre de Gestion, dévolue par les articles L 452-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

Missions du service

- Tenue du dossier de carrière des agents des collectivités affiliées
- Vérification réglementaire des actes individuels
- Suivi de la carrière des agents des collectivités et établissements
- Conseil et accompagnement sur l'évolution statutaire de la carrière des agents
- Organisation et instruction de la promotion interne
- Établissement des listes d'aptitude et leur suivi
- Collaboration avec le service paie à façon pour l'accompagnement et la gestion des carrières des agents des collectivités adhérentes à cette mission

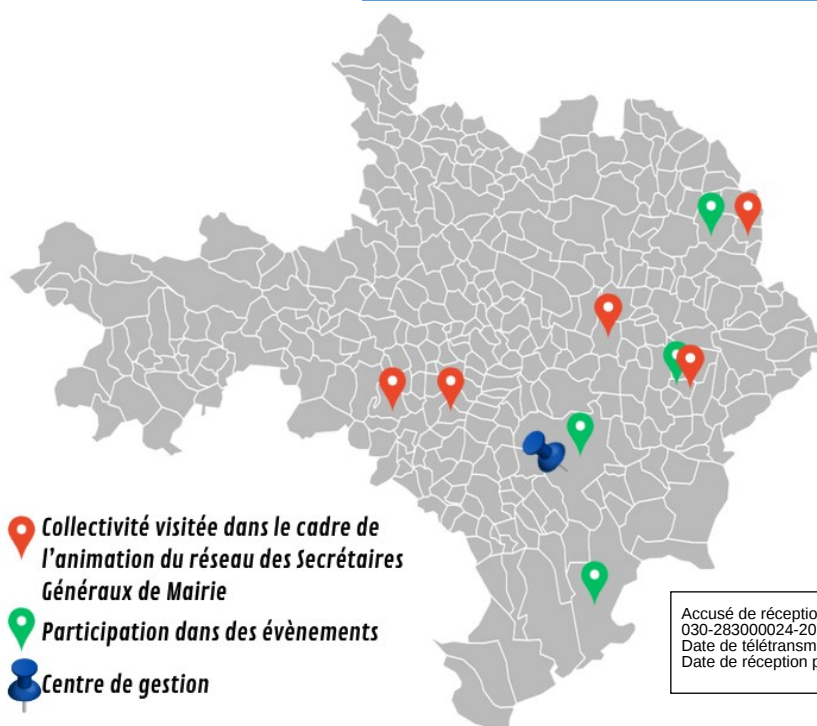


Tableau de bord

2023

2024

➔	Nombre de fonctionnaires gérés	8 781	8 979
➔	Nombre de contractuels gérés	1 783	2 207
➡	Arrêtés et contrats vérifiés et saisis	29 235	24 106
➔	Nombre de dossiers de promotion interne instruits	477	529



Collectivité visitée dans le cadre de l'animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie

Participation dans des événements

Centre de gestion

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



La donnée de l'année

7 539 et 4 573

C'est le nombre de mails reçus et envoyés par le service Carrière au cours de l'année 2024.

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- L'indexation des arrêtés de carrière en GED reste une procédure lourde et chronophage
- Le nombre de dossiers de promotion interne à instruire est en hausse
- Mise à jour inefficace des arrêtés individuels des agents dans le délai fixé par la loi (2 mois)

Les succès

- Mise en place d'une plateforme sécurisée pour le dépôt des arrêtés et contrats des collectivités affiliées (J-Doc)
- Mise en place et respect des délais pour la réglementation de la nouvelle procédure de promotion interne des secrétaires généraux de mairie et leur bonification d'ancienneté

Faits marquants

Revalorisation du métier de secrétaire générale de mairie

Texte très attendu, la Loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie afin de le rendre plus attractif tout en favorisant l'avancement des secrétaires déjà en poste.

Revalorisations indiciaires au 1er janvier 2024

Des revalorisations indiciaires sont intervenues au 1er janvier de l'année 2024 et qui concernaient tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels. Des arrêtés ont été mis à disposition sur la plateforme Web carrière.

Matinées « Actualités »

Fonctionnement sur le CST: le service carrière a présenté cette thématique sur deux matinées en janvier.

Revalorisation du métier de secrétaire général de mairie : le service carrière a présenté le nouveau dispositif à l'assemblée présente sur deux matinées de novembre.

Présentation du service

Le centre de gestion exerce des missions obligatoires en matière d'emploi, conformément aux articles L 452-2 et suivants du code général de la fonction publique. Le service a pour vocation de faciliter le rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux grâce à la diffusion des offres d'emploi, la promotion de l'emploi public territorial, le développement des partenariats et l'accompagnement des agents. Le service a également pour mission obligatoire de faciliter la mise en œuvre par l'employeur de son obligation de moyens dans la recherche d'un reclassement (période de préparation au reclassement). Enfin, des missions facultatives ont progressivement été déployées par le service emploi du CDG 30, restructuré en 2020.



Missions du service

Missions obligatoires :

- Information générale sur l'emploi public
- Publicité des créations et vacances d'emploi de catégorie A, B et C sur le site « Emploi territorial »
- Conseil en évolution professionnelle :
 - ◊ Assistance au reclassement et accompagnement à la mobilité
 - ◊ Aide à l'élaboration de projet professionnel
 - ◊ Aide au retour à l'emploi des agents en fin de disponibilité
- Prise en charge et accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)
- Suivi et élaboration du rapport social unique (RSU)
- Mise en place et développement d'un réseau de secrétaires généraux de mairie

Missions facultatives :

- Service d'assistance temporaire (SAT) : recrutement et mise à disposition de personnel remplaçant pour les collectivités
- Organisation des commissions de sélection pour la promotion interne dérogatoire des



La donnée de l'année

750

C'est le nombre de visiteurs présents au premier salon de l'emploi public organisé par le CDG 30.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Tableau de bord

2023

2024

↘	Nombre de déclarations de vacances d'emplois publiées	2 892	2 887
↗	Nombre d'offres d'emploi publiées	1 170	1 347
↗	Nombre de candidats inscrits sur la plateforme emploi territorial	517	542
↗	Nombre d'entretiens dans le cadre du conseil en évolution professionnelle	138	144
↗	Nombre de fonctionnaires momentanément privés d'emploi gérés par le CDG	6	7
↘	Nombre de collectivités qui ont sollicité le CDG pour une recherche de candidats	60	45
↗	Nombre d'agents concernés par la sélection en vue de la promotion interne dérogatoire	2	4
↘	Nombre d'emplois pourvus	1242	940
	Nombre de secrétaires généraux de mairie présents aux réunions du réseau		116

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- 302 emplois apparaissent comme non pourvus sur le site emploi territorial dû à une baisse de la saisie des nominations de la part des recruteurs
- Manque de profils experts dans certains domaines en tension : marchés publics, juridique, comptabilité et paye

Les succès

- Participation au CLEP 30, rencontres des différents acteurs de la fonction publique du Gard et mise en place d'un salon de l'emploi public en novembre 2024
- Mise en place de la 3ème session du diplôme universitaire secrétaire de mairie en collaboration avec l'Université de Nîmes pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités

Faits marquants

Le Réseau des secrétaires généraux de mairie

Le CDG30 a mis en place des réunions de territoire cette année afin de regrouper les secrétaires généraux de mairie (SGM) et créer une dynamique collaborative. 7 rencontres ont été organisées, 116 SGM se sont mobilisés et un outil collaboratif en ligne a été mis à leur disposition pour faciliter leurs échanges.

Le salon de l'emploi CLEP 30

Les rencontres initiées par le Préfet de Région ont permis aux différents acteurs de la fonction publique du Gard d'échanger et de mettre en place un 1er salon de l'emploi public dans le département. 22 structures ont participé et 750 candidats se sont présentés. Cet évènement a permis une meilleure visibilité des structures de la fonction publique et de leurs besoins en recrutement.

Présence du service Emploi sur plusieurs forums de l'emploi

Le CDG30 était présent aux salons de l'emploi de la communauté de communes du Pont du Gard, de St Gilles, le salon TAF de Nîmes, le forum étudiant de l'IUT de Nîmes, le forum organisé par le CRIJ à la Maison de la Région. Les conseillères emplois ont pu informer sur les modalités d'accès à la fonction publique territoriale et conseiller les demandeurs dans leur recherche d'emploi auprès des collectivités et établissements publics de la fonction publique territoriale du Gard.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-2800000-01
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

Le pôle juridique a pour rôle d'accompagner les collectivités et les établissements publics affiliés en matière de statut des agents. En plus des missions obligatoires, le pôle juridique exerce les missions de conseil en organisation et de communication au sein du CDG30.



Tableau de bord

2023 2024

↗	Nombre de conseils donnés aux collectivités par mail		5463
↗	Nombre de conseils donnés aux collectivités par téléphone	5832	4361
↗	Nombre de conseils donnés aux collectivités en rendez-vous		20
↘	Nombre de saisines de médiation	12	10
↘	Nombre de saisines du conseil de discipline	19	12

Missions du service

- **Conseil statutaire:** accompagnement et conseils en matière de statut
- **Club RH :** animation du réseau des gestionnaires RH des collectivités et établissements publics affiliés
- **Veille juridique:** alimentation des onglets « carrière » et « actu'statut » du site Internet, rédaction du mensuel « le petit statutaire », et du trimestriel « Comm'Une », organisation de matinées d'actualité statutaire et envoi de flash d'information
- **Médiation:** à la demande des agents ou de leurs collectivités adhérentes au dispositif, une médiatrice intervient dans la résolution des différends entre un agent et son autorité, entre deux agents ou dans le cadre d'une médiation collective
- **Référents déontologue, laïcité et signalement:** missions de conseil aux agents publics en matière de déontologie et de laïcité, et accompagnement dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement.
- **Conseil de discipline:** réception des dossiers de saisine, organisation de la séance et réalisation du compte rendu
- **Communication:** alimentation des réseaux sociaux et du site internet



La donnée de l'année

5 463

Nombre de mails reçus au cours de l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Des situations de plus en plus complexes

Les succès

- L'élaboration de fiches statutaires sur des thématiques diverses et variées
- La réalisation d'une veille juridique régulière sur l'onglet carrière du site Internet
- L'essor du Club RH qui attire de plus en plus de participants

Faits marquants

Un moment d'échange avec les collectivités affiliées au cours des matinées d'actualités statutaires

Les 18 et 19 novembre 2024, le service statutaire a eu le plaisir d'accueillir les représentants des collectivités et établissements publics affiliés pour deux matinées riches en informations et en échanges, en présentiel et en visioconférence. Près de 290 personnes ont pris part à ces rencontres. Ces journées ont permis d'échanger avec le public sur les thématiques des absences, de la réforme du statut des secrétaires généraux de mairie, la procédure de recrutement, et les dernières actualités réglementaires et statutaires dont notamment le régime indemnitaire pour la filière police, le versement du CIA aux agents qui ont quitté la collectivité, etc.

La journée de la laïcité du 9 décembre 2024

Le 9 décembre 2024, la journée de la laïcité s'est déroulée dans les locaux du CDG30. Élus, directeurs et agents du service public territorial se sont réunis pour évoquer le principe de laïcité pour les élus locaux, les principes de neutralité pour les agents du service public ainsi que pour les usagers.

Philippe Peretti, vice-président et président de la troisième chambre du Tribunal administratif de Nîmes, a fait l'honneur d'être présent au cours de cette matinée consacrée à la laïcité.

Nicolas Leroy, professeur en histoire du droit à l'université de Nîmes et référent laïcité était également présent ce jour afin d'effectuer un retour historique sur les prémices de la laïcité. Monsieur Nicolas Leroy a su transporter son auditoire à travers les siècles, dès la naissance de la laïcité à son avènement par le socialiste Aristide BRIAND qui l'instaurera par la loi du 9 décembre 1905.

Cette intervention a été poursuivie par la mise en lumière par Monsieur Philippe Peretti de jurisprudences consacrées au principe de laïcité. Deux thèmes ont été abordés, tout d'abord le principe de laïcité auprès des fonctionnaires et des élus, et, le principe de laïcité à travers les usagers des services publics. De l'arrêt Marteau du 3 mai 2000 qui a prévu l'obligation de neutralité des agents publics, à l'arrêt du Conseil d'État du 27 septembre 2024 sur l'interdiction de l'abaya, Monsieur Philippe Peretti a illustré les évolutions jurisprudentielles de la laïcité depuis son instauration en 1905.

Club RH

Le Club RH est un outil pour les DRH qui a pour but de mettre en place des échanges de bonnes pratiques sur des thématiques communes statutaires, sur des sujets d'actualité, et ainsi permettre d'évoquer les points de vue de chacun.

Une plateforme collaborative a été créée afin de permettre aux agents RH d'échanger entre eux lorsqu'ils sont au sein de leurs établissements.

Ainsi, en 2024, le CDG30 a proposé 4 rencontres aux responsables RH des établissements et collectivités affiliés qui se sont déroulés les 22 janvier, 29 avril, 24 juin et 14 octobre au sein de notre établissement.



Présentation du service

En plus des missions obligatoires, le pôle juridique exerce les missions de conseil en organisation au sein du CDG30 depuis 2020.

Missions du service

Conseil en organisation: mission facultative tarifiée proposée aux établissements publics et collectivités par voie de convention afin de réaliser pour leur compte le montage d'actes règlementaires (RIFSEEP, règlement intérieur et LDG) et également de conseiller les collectivités dans le cadre d'audits organisationnels visant à améliorer leur fonctionnement en interne.



Tableau de bord

2023 2024

	Nombre de conseils en organisation	13	10
--	------------------------------------	----	----



La donnée de l'année

185

Nombre d'agents concernés par l'audit organisationnel mis en place auprès de la CC Pays de Sommières

Déroulement de l'année 2024

Les succès

- La réalisation de l'un des plus gros conseils en organisation avec 150 agents audités
- Des chantiers moins nombreux, mais plus volumineux qu'au début de la mise en place de la prestation

Faits marquants

Le réseau régional des conseillers en organisation

Le service « Conseil en organisation » fait partie du réseau régional des conseillers en organisation animé par le CDG48. Pas moins de quatre rencontres ont eu lieu durant l'année 2024 qui ont permis aux participants d'échanger sur leurs pratiques, de mettre en application des outils tels que le co-dev et de co-construire des procédures communes.

La Rencontre nationale du conseil en organisation

A eu lieu les 19 et 20 novembre 2024, la rencontre nationale des conseillers en organisation à Mende avec une centaine de participants qui représentaient leurs CDG. Cet événement organisé sous la forme de conférence et d'ateliers s'est avéré riche en ressources et dans la cohésion du réseau.

Accusé de réception en préfecture
N°1300024-00000-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

Le service archives est un service facultatif, créé en 1999, sur la base de l'article L 452-40 du Code général de la fonction publique, afin de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics en

Missions du service

- Réaliser des travaux d'archivage pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent
 - tri et éliminations
 - classement et inventaire
 - sensibilisation du personnel
 - rédaction de tableau de gestion
 - préparation aux dépôts d'archives aux Archives Départementales
- Réaliser des travaux d'archivage pour le CDG30
 - aide à l'archivage pour les services
 - réception traitement et inventaire des versements d'archives
 - réalisation des éliminations réglementaires
 - publication d'article pour le magazine Cyber'actu



Tableau de bord

2023 2024

➔	Nombre de jours d'intervention effectués	145	177
➡	Nombre de conventions signées	36	34
➡	Nombre de mètres linéaires d'archives traités au CDG	23	10



La donnée de l'année

14 000

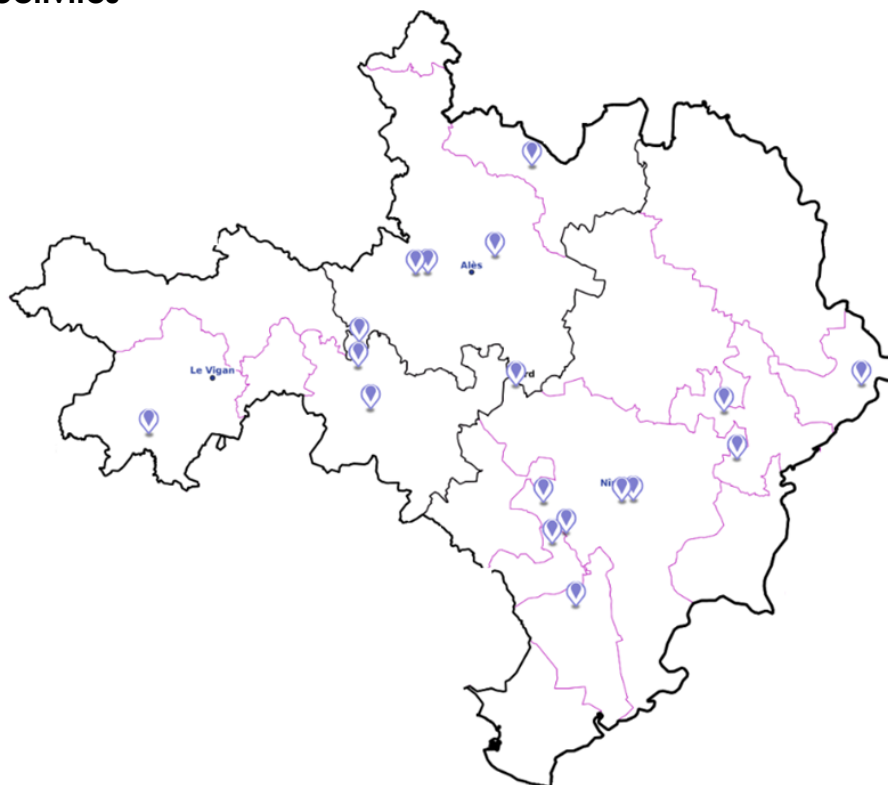
C'est le nombre de kilomètres parcourus par le service archives dans le cadre des interventions en collectivités en 2024.

Déroulement de l'année 2024

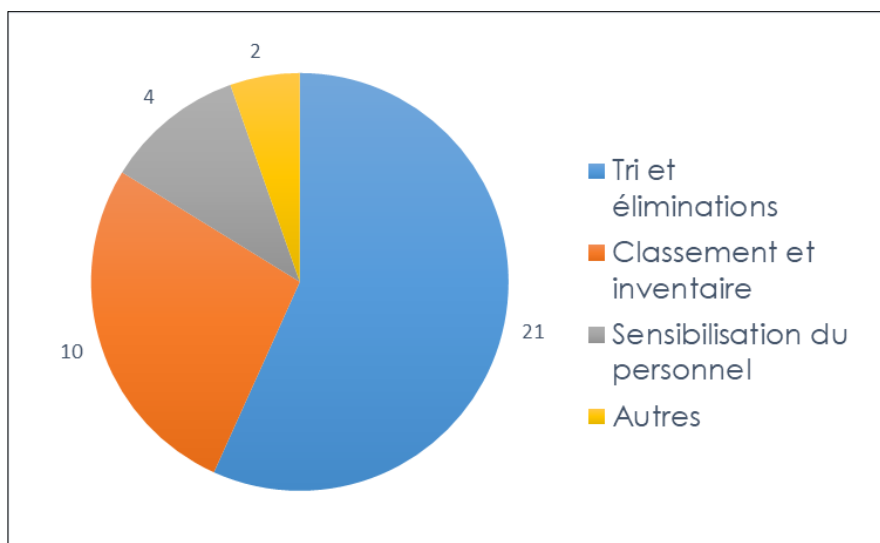
Les succès

- Un record des interventions effectuées en collectivité
- Rédaction d'articles pour le « Cyber'actu », le magazine du service protection des données.
- Mise à jour et versement aux Archives Départementales de l'échantillonnage concours
- Utilisation du logiciel métier Avenio afin d'optimiser le temps de travail au CDG.

Déplacements en collectivités



Type de prestations demandées



Fait marquant

Record d'interventions en collectivité

L'année 2024 comptabilise 177 journées d'intervention en collectivité, un record depuis sa création.

Les collectivités du Gard ont à cœur de traiter leurs archives et le service essaie de répondre au mieux à la demande grandissante. Parfois, se délestant de plusieurs tonnes de papiers, les collectivités assurent la conservation de leurs archives en respectant et en appliquant la réglementation en vigueur. Ainsi le service archives, ayant parcouru plus de 14 000 km, poursuit sa mission d'aide à l'archivage en se déplaçant dans tout le département pour traiter les archives de 21 collectivités en 2024.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



Présentation du service

Créé en 2018 suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le service « Protection des données » est un service facultatif qui apporte un soutien aux collectivités dans leur mise en conformité avec cette réglementation technique en leur proposant la mise à disposition d'un

Missions du service

- Aider les collectivités à se conformer à la réglementation
- Réaliser un audit et rédiger un plan d'actions
- Recenser les traitements de données et rédiger le registre de traitements
- Conseiller les collectivités et répondre à leurs interrogations en matière de protection des données
- Sensibiliser les agents et les élus
- Soutenir et accompagner les collectivités dans leurs relations avec la CNIL et avec les usagers
- Assurer la mise en conformité du CDG vis-à-vis de la législation sur la protection des données



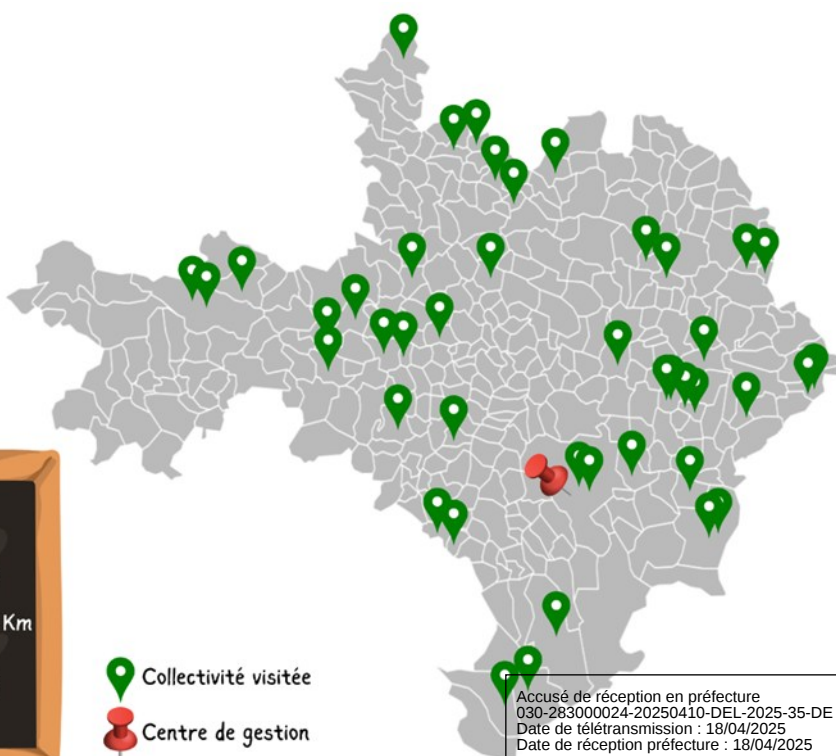
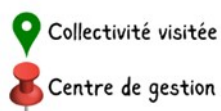
Tableau de bord

2023 2024

➔	Nombre de collectivités adhérentes	106	128
➔	Nombre de visites en collectivité	49	58



Statistiques de l'année 2023	
Nombre de visites	49
Kilomètres parcourus	4 150.8 Km
Temps de déplacement à votre service	111 h 05



Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



La donnée de l'année

46

C'est le nombre de personnes ayant assisté à nos deux premières « Cyber Matinées », séances d'information sur la protection des données et la cybersécurité dans les collectivités territoriales, organisées en partenariat avec les communautés de communes à destination de leurs communes membres

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Des difficultés pour certaines collectivités de prioriser la protection des données

Les succès

- Une grande implication des collectivités dans leur mise en conformité
- Une plus grande prise de conscience des risques et bénéfices à se mettre en conformité
- Une coopération régionale entre centres de gestion active et efficace
- La mise en place des Cyber Matinées, saluées par les collectivités

Fait marquant

Mise en place des « Cyber Matinées »

Envisagé dès 2018 par un service désireux de mieux faire comprendre l'importance de la protection des données auprès des collectivités, la mise en place d'une demi-journée d'information à destination des collectivités gardoises a pu enfin être réalisée cette année grâce au travail de ses deux agents et au soutien des communautés de communes partenaires.

La première édition de ces Cyber Matinées a ainsi été organisée en partenariat avec la communauté de communes du Pays viganais au mois d'avril 2024 et a rassemblé les communes membres du Pays viganais, tant leurs élus que leurs agents, ainsi que les agents de la communauté de communes elle-même et des établissements publics situés sur le territoire. Ont été abordés divers sujets, tel que le cadre juridique de la protection des données, les méthodes utilisés par les cybercriminels pour exfiltrer et commercialiser les données des collectivités, ou encore les raisons et les méthodes pour se protéger de toute attaque.

Face au succès de cette première édition, qui a rassemblé une trentaine de personnes dans une salle pleine, une seconde édition a ainsi été organisée auprès de la communauté de communes du Pays d'Uzès.

De nouvelles journées sont actuellement en cours de programmation, avec pour objectif de permettre à toutes les collectivités gardoises de bénéficier de cette matinée d'information.

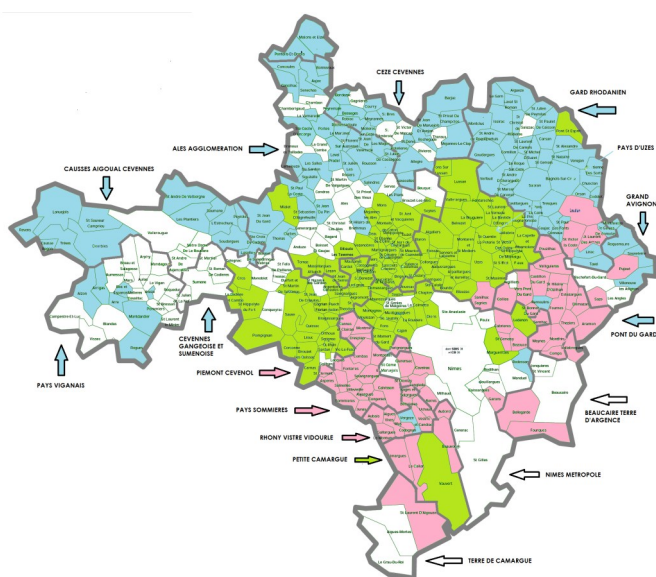
Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

Le service de médecine préventive est un service facultatif, créé en 1994, sur la base du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Missions du service

- Sensibiliser et conseiller l'autorité territoriale sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire
- Eviter toute altération de l'état de santé de l'agent du fait de son travail, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents
- Réaliser de suivi médical des agents au moyen des visites médicales et des entretiens infirmiers
- Réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers temps)



Carte de répartition des collectivités adhérentes
entre les infirmiers du CDG 30

Tableau de bord

		2023	2024
↘	Nombre de conventions	352	351
↗	Nombre d'agents suivis	10 384	10 678
↗	Nombre de visites	3 713	3 728
↘	Dont entretiens infirmiers	2 105	2 074
↗	Absentéisme aux visites	360	400

Déroulement de l'année 2024

Les succès

- Renouvellement des conventions d'adhésion de l'ensemble des collectivités.



Visites médicales

		2023	2024
↗	Visites périodiques	649	1 967
↗	Visites de reprise	215	274
↗	Visites à la demande de l'agent	147	156
↘	Visites à la demande de l'employeur	153	141
↗	Surveillance médicale particulière	107	186
↗	Visites d'embauche	292	453
↗	Orientations des infirmiers	65	82
↘	Rapports maladie professionnelle	44	35
↗	Autres visites (médecin traitant, etc.)	21	30

Fait marquant

Renforcement des actions en milieu de travail assurées par les médecins et infirmiers en lien avec les services prévention, psychologie et mission handicap.

Renforcement de la coordination de l'équipe pluridisciplinaire.



Présentation du service

Par délibération du 9 octobre 2015 le CDG a conventionné avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de proposer par période de 3 ans renouvelables un service pour accompagner les collectivités affiliées dans le respect de leurs obligations légales relatives aux travailleurs handicapés et agents présentant des restrictions d'aptitudes à leurs emplois.

En 2020, le centre de gestion a à nouveau délibéré afin de proposer aux collectivités non affiliées la mise à disposition d'un référent handicap pour les accompagner d'une part dans leurs obligations d'emploi et d'autre part dans la mise en place du dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR).

Missions du service

Accompagnement à la demande dans le cadre de la convention FIPHFP:

- Informer et sensibiliser sur la question du handicap
- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés
- Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement
- Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis

Mission obligatoire dans le cadre de l'accompagnement des collectivités au dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR)

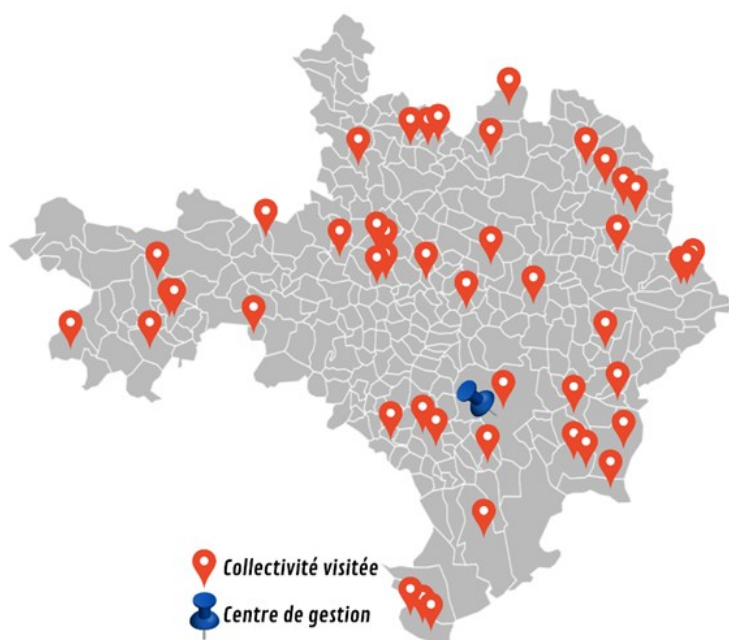


Tableau de bord

2023 2024

➔	Nombre de collectivités accompagnées pour des actions de maintien dans l'emploi	159	276
➔	Nombre de collectivités accompagnées dans le recrutement hors contrats d'apprentissage	5	5
➔	Nombre d'agents ayant bénéficié d'un accompagnement dans le maintien dans l'emploi	736	773
➔	Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage TH signés	7	7
➔	Accompagnement des collectivités et/ou agents dans le cadre du dispositif PPR	43	49
➔	Jury BOETH		6
➔	Surveillance continue		6

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Diminution des financements des contrats aidés entraînant une baisse des recrutements des travailleurs en situation de handicap

Les succès

- Poursuite de la pluridisciplinarité au sein du Pôle Santé et Sécurité au Travail et avec les différents services du CDG,
- Identification de la Mission handicap grâce à la présence au sein des collectivités,
- Développement du partenariat de réseau,
- L'implication de la Mission Handicap au sein des réseaux régionaux permet la promotion des actions portées dans le Département du Gard,
- Accompagnement d'agents BOETH de collectivités territoriales non affiliées et d'autres fonctions publiques pour demandes d'informations



La donnée de l'année

72 %

C'est la part de femmes parmi les agents accompagnés par la Mission Handicap

Faits marquants

Poursuite des accompagnements de la Mission Handicap sur l'ensemble du département du Gard.

Participation aux interventions et ateliers organisés par le pôle santé et prévention et plusieurs presta-



Accusé de réception en préfecture
030-263000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



Présentation du service

Le service prévention des risques professionnels est un service facultatif, créé en 2001, sur la base du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine

Missions du service

- Assurer la mise en œuvre de la fonction d'inspection au sein des collectivités avec le contrôle des conditions d'application des règles définies par le Code du Travail et propositions d'amélioration (visites inspection, présences en CST)
- Apporter un appui méthodologique et des outils de prévention
- Sensibiliser et conseiller les différents acteurs de la prévention
- Développer une culture prévention au sein des collectivités
- Assurer la veille juridique

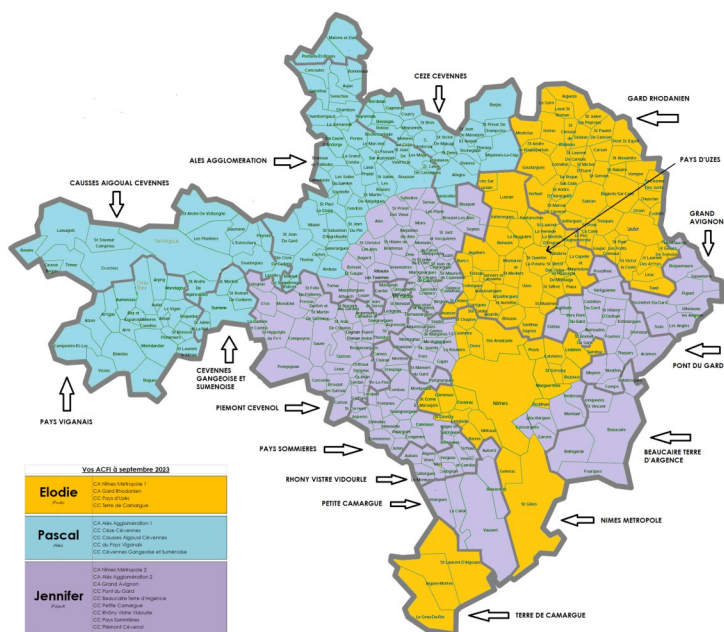


Tableau de bord

2023 2024

↘	Nombre de conventions signées	310	293
↗	Nombre de visites d'inspection	85	95
↘	Nombre de participations en F3SCT	23	17
↘	Nombre de prestations individualisées *	18	5 DU 1 FNP
↗	Nombre d'enquêtes administratives	6	8
↗	Nombre d'enquêtes CST	1	3

*Financement fonds national de prévention (FNP), Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et sensibilisation

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Les problématiques liées aux risques psychosociaux (RPS) continuent de croître.

Les succès

- Les collectivités sollicitent de plus en plus le service pour des démarches de prévention spécifiques comme la rédaction de documents, expertises sur un risque ou un métier. Ainsi, les mesures de prévention préventives remplacent petit à petit les mesures curatives.
- La poursuite des actions sur le terrain en équipe pluridisciplinaire.
- 8 réunions du réseau des acteurs de la prévention ont eu lieu sur le territoire en juin 2024.



La donnée de l'année

293

collectivités ont renouvelé leur adhésion et 19 nouvelles collectivités non affiliées ont adhéré en 2024.

Fait marquant

Organisation du colloque de la prévention

Le 10 octobre 2024 s'est tenu à Sainte-Anastasie, le colloque annuel organisé par le pôle santé prévention sur la thématique de « la santé mentale ».

Une centaine de personnes ont répondu présentes afin d'échanger sur ce sujet et participer aux ateliers proposés.



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

Le service psychologie du travail du CDG 30 créé en 2018 est un service facultatif, créé afin de répondre à l'obligation du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, stipulant que les « autorités territoriales sont chargées de veiller à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Missions du service

- Suivi individuel d'agents en souffrance
- Accompagnement à la reprise d'activité d'un agent
- Gestion de conflits (réalisation d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction de la situation)
- Accompagnement au changement (anticipation des impacts organisationnels, relationnels, humains)
- Mise en place d'actions de sensibilisation sur diverses thématiques autour de la qualité au travail
- Participation lors d'une enquête administrative
- Participation au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Groupes de parole et guidance dans le cadre de gestion d'incident



Tableau de bord

2023 2024

➔	Nombre de demandes d'accompagnement de la part de la collectivité / des agents	53	66
➔	Nombre d'agents accompagnés	143	157
➔	Nombre de collectivités adhérentes	95	96
➔	Nombre de visites en collectivité	60	49

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- L'augmentation significative du nombre de signalements et d'enquêtes administratives, synonyme d'augmentation de la souffrance au travail

Les succès

- Les actions pluridisciplinaires organisées sur le terrain (groupes de parole, visites de terrain, réseau des acteurs de la prévention, etc.)
- L'augmentation des interventions et entretiens collectifs dans les équipes et services des collectivités (crèches, services techniques, écoles, etc.)



La donnée de l'année

45

C'est le nombre d'agents ayant des fonctions d'encadrement et de responsabilités qui ont été accompagnés par le service en 2024

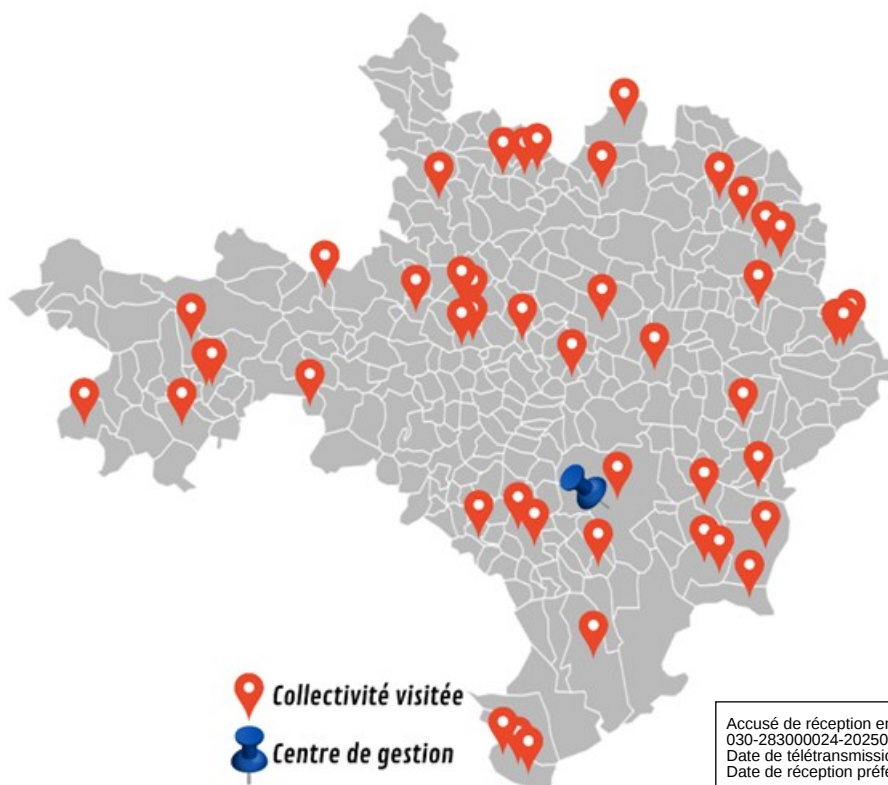
Fait marquant

L'organisation du colloque « santé mentale »

Interventions et ateliers organisés par le pôle santé et prévention et plusieurs prestataires extérieurs .

L'accueil d'un stagiaire

- Année 2024-2025 ;
- Étudiant en Master 2 de Psychologie ;
- Projet d'étude sur les relations interpersonnelles au travail : communication, personnalités, émotions, soutien.



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

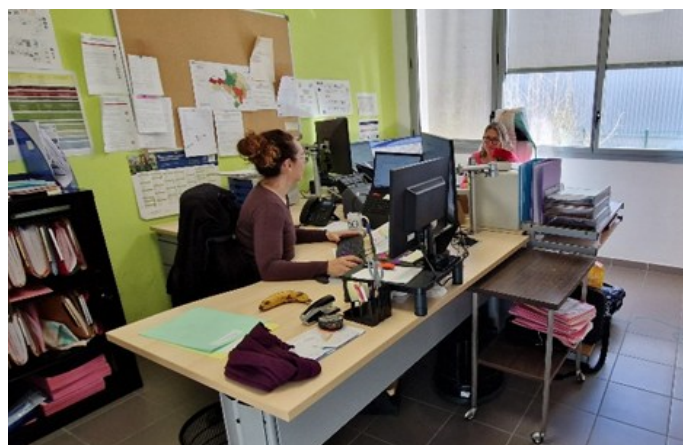


Présentation du service

Le code général de la Fonction Publique prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent. A cet effet, le CDG30 a créé en 1989 un service facultatif d'assurances des risques statutaires. Le contrat groupé d'assurances statutaires du CDG 30 garantit les collectivités et établissements publics adhérents des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires en matière de congés de maladie, de congés imputables au service, de maternité ou de décès.

Missions du service

- Mise en place et gestion du contrat retenu pour la période du 2022—2025
- Déclaration des sinistres
- Suivi des dossiers et règlements
- Gestion des contrôles médicaux et expertises
- Assistance aux employeurs adhérents



La donnée de l'année

9 %

Il y a eu une diminution des jours d'arrêt de 9 % au cours de l'année 2024 grâce à une action préventive efficace.

Fait marquant

Une stabilisation des taux des cotisations

L'année 2024 a été marquée par une négociation entre les services du CDG 30 et WTW / CNP (courtier / assureur) afin de prolonger le contrat d'une année supplémentaire tout en maintenant les taux des cotisations pour l'année suivante.

Tableau de bord

2023

2024

➔	Effectifs des agents CNRACL et IRCANTEC couverts par le contrat	6 050	5 939
➔	Nombre de sinistres déclarés (toute nature)	3 027	2 572
➔	Nombre de jours d'arrêt déclarés (toute nature)	154 953	140 445
➔	Montant masse salariale assurée	124 514 162 €	122 457 353 €
➔	Nombre de jours déclarés en accident de service / maladie professionnelle	22 120	16 664

Déroulement de l'année 2024

Les succès

- L'étroite collaboration entre les services WTW et le CDG 30 permettant une gestion optimale des dossiers ainsi qu'un accompagnement de qualité des employeurs
- Pour la première fois depuis 5 ans, l'année 2024 est marqué par une légère amélioration de l'absentéisme au sein du contrat groupe.

030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des dépôts et Consignation, le CDG 30 est le relais de la CNRACL auprès des collectivités affiliées. Il s'agit d'une mission facultative du CDG 30, créée en 1986, conformément au code général de la Fonction Publique et notamment l'article L 452-4. Le CDG 30 assure un rôle de conseil, de contrôle et d'information auprès des employeurs et des agents.

Missions du service

- Gestion de la convention avec la CNRACL
- Instruction des validations, rétablissements, régularisations de dossiers retraite
- Séances d'informations aux employeurs
- Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)
- Qualification des comptes individuels retraite / alimentation des carrières
- Estimations de pension / demandes d'avis préalables
- Liquidation des droits à pension



Tableau de bord

2023 2024



➡	Nombre de liquidations de pensions « normales »	204	162
➡	Nombre de liquidations de pensions d'invalidité	42	44
➡	Nombre de retraite progressive	-	38
➡	Nombre d'Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)	194	242

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Le retard dans le traitement des dossiers d'invalidité par les services de la Caisse des Dépôts et Consignations, mettant en difficulté les employeurs et leurs agents

Les succès

- Le dispositif « retraite progressive » mis en place dans le privé depuis plusieurs années et étendu à la fonction publique en 2024 qui permet aux agents proche de la retraite de poursuivre leur activité dans des conditions plus souples tout en leur garantissant un niveau de rémunération favorable

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



La donnée de l'année

287

C'est le nombre de collectivités et établissements publics qui ont rejoint la nouvelle convention « Partenariat CNRACL et Invalidité » proposée depuis le 1er janvier 2024 par le CDG 30

Fait marquant

La modernisation des services PEP'S :

Le 16 septembre 2024 la CNRACL a déployé une nouvelle offre de service : GULI « Gestion Unifiée de la Liquidation », développée dans le cadre du partenariat entre les Service Retraite de l'Etat et la Caisse des Dépôts.

L'objectif est de rénover et mutualiser les outils de simulation de la retraite et de la liquidation :

- **Réaliser des projections de carrière à différentes dates de départ, sur un principe de bac à sable :**
La simulation s'appuie sur les données du Compte Individuel Retraite (CIR), (hors périodes en anomalie) qui peuvent être ajustées, modifiées, dans l'outil de simulation mais ne sont pas enregistrées dans le CIR. La simulation reste néanmoins disponible dans le simulateur pendant 60 jours
- **Un processus autonome :** la simulation pourra être demandée alors qu'une liquidation de pension est en cours d'étude ou terminée.
- **Un résultat de synthèse par pas de 6 mois** à compter de l'âge d'ouverture des droits à pension de l'assuré jusqu'à la limite d'âge de son emploi.
- **Plusieurs documents en format PDF** sont issus de la simulation : Le PDF de synthèse présentant le résultat de la simulation par pas de 6 mois,

Et pour une date de départ donnée : le PDF détaillé faisant apparaître toutes les informations de calcul. Le PDF simplifié faisant apparaître uniquement les informations principales.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Présentation du service

Le comité médical et la commission de réforme sont des instances consultatives instituées dans chaque département par arrêté du Préfet, chargées de donner un avis sur les questions liées à la santé des agents publics, conformément au décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation de comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et à l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Suite à un transfert de compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le CDG 30 en assure le secrétariat pour le compte des collectivités territoriales, depuis le 1er janvier 2016. Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 modifie les dispositions relatives aux comités médicaux et commissions de réforme et crée une instance unique, le Conseil Médical Unique (CMU), qui se réunit en formation restreinte ou en formation plénière.

Missions du service

- Secrétariat du conseil médical unique (instruction des dossiers, convocation, organisation des séances et établissements des procès-verbaux)
- Demandes d'expertises pour les conseils médicaux restreints
- Gestion des conventions avec les collectivités non affiliées
- Saisine du conseil médical supérieur



Tableau de bord

2023

2024

	Nombre d'expertises demandées par le conseil médical restreint	565	504
	Nombre de saisines du conseil médical restreint	528	538
	Nombre de saisines du conseil médical plénier	198	273
	Nombre d'avis rendus par le conseil médical restreint	590	506
	Nombre d'avis rendus par le conseil médical plénier	287	351

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- De nombreux médecins généralistes et spécialistes du territoire et des département voisins ont cessé leur activité de médecins experts en 2024, ce qui rallonge les délais de RDV pour passer une expertise

Les succès

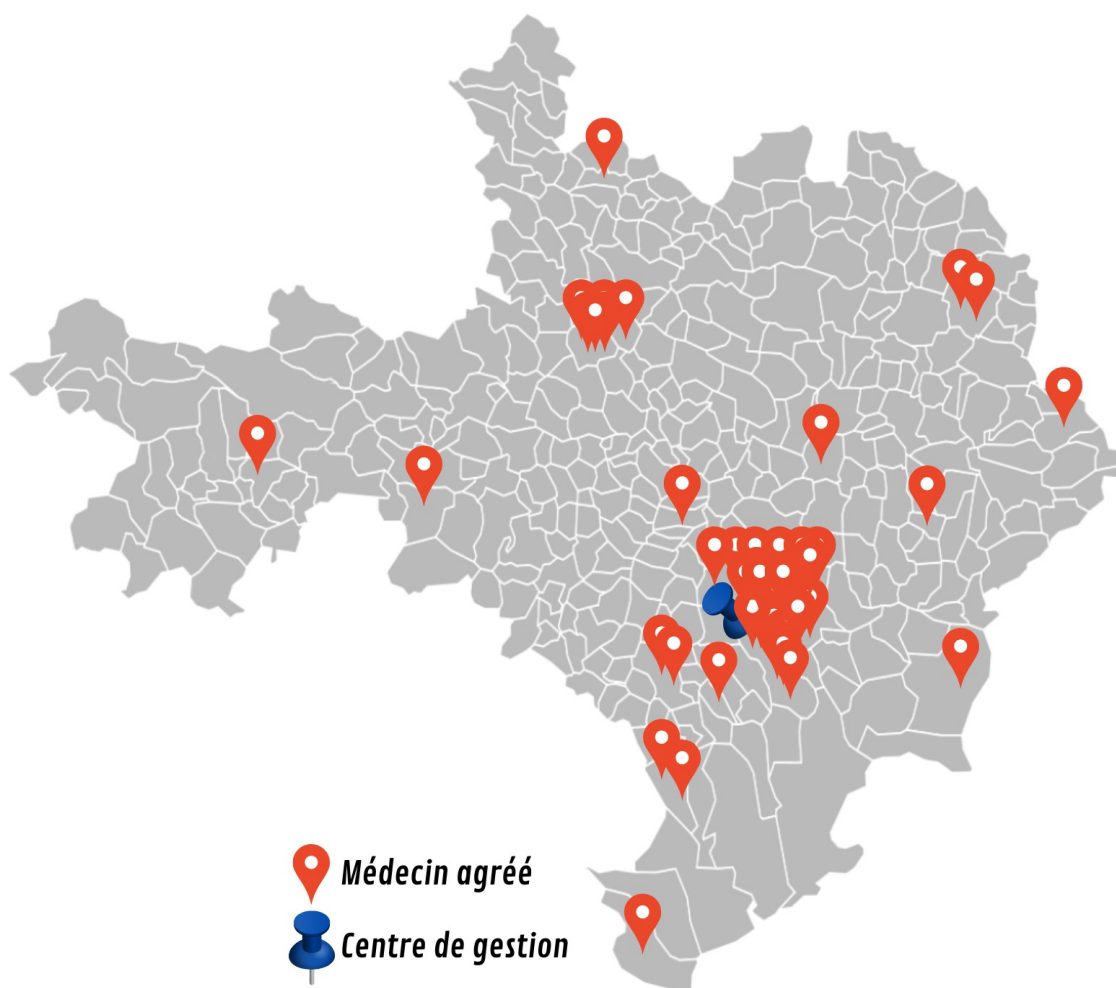
- Les collectivités ont pleinement intégré les évolutions relatives au Conseil Médical Unique (2 ans après la réforme), ce qui se traduit par une diminution des cas de saisine mais également par des situations de plus en plus complexes. Cela demande une instruction très rigoureuse de la part du secrétariat



La donnée de l'année

55

C'est l'âge moyen des agents dont le dossier est présenté au conseil médical, formation restreinte ou plénière



 **Médecin agréé**
 **Centre de gestion**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

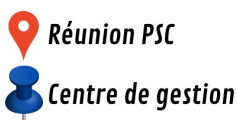
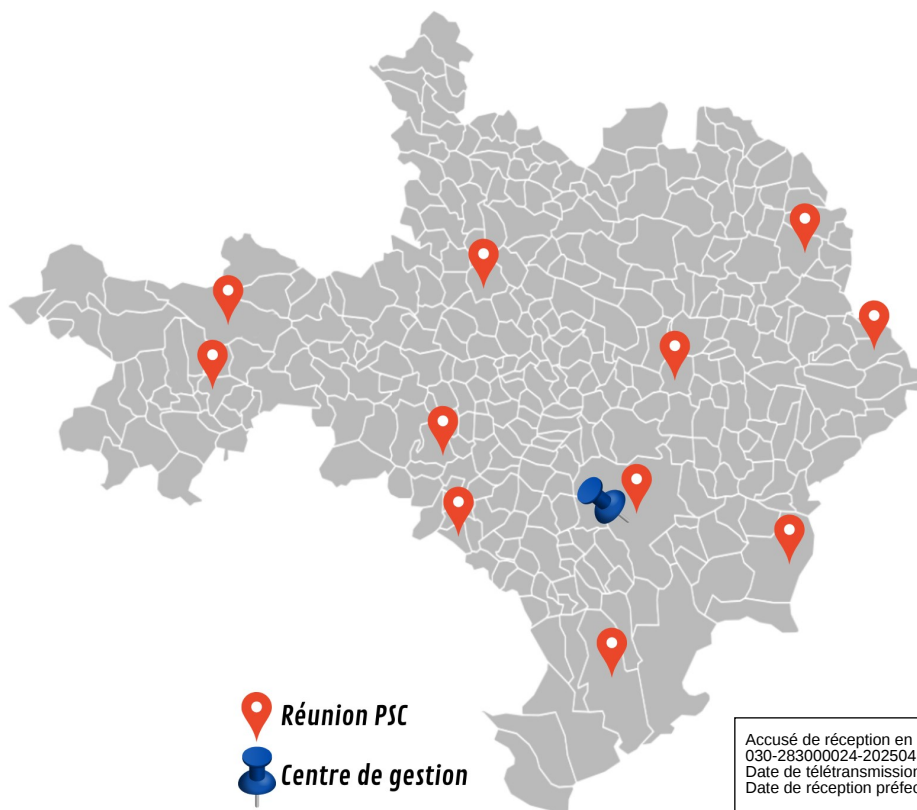


Présentation du service

L'article 2 de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit que les centres de gestion proposent des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance, aux collectivités et établissements publics de leur ressort, afin de les aider à répondre à leur obligation de participation aux contrats de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Missions du service

- Négociation et mise en place d'une convention de participation pour le risque prévoyance à compter du 01/01/2025
- Négociation et mise en place d'une convention de participation pour le risque santé à compter du 01/01/2026
- Gestion de la convention
- Suivi des adhésions
- Suivi des dossiers d'indemnisation
- Assistance aux employeurs et aux agents adhérents



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Tableau de bord

2023

2024

	Nombre de mandats collectés pour la mise en concurrence de la convention de participation Prévoyance	-	343
	Nombre d'agents représentés par ces mandats	-	11 900



La donnée de l'année

600

C'est le nombre de personnes en charge du personnel (Élus, DRH, secrétaires...) rencontrées sur l'ensemble du territoire, en Partenariat avec la MNT et RELYENS (titulaire du contrat), afin de leur présenter les garanties et modalités d'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance.

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- La complexité de mise en œuvre de la participation à la protection sociale complémentaire des agents pour l'ensemble des employeurs.
- La difficulté pour les employeurs de choisir la procédure qui réponde le mieux à l'attente de leurs agents tout en garantissant l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Les succès

- La coopération étroite entre le CDG 30 et MNT / RELYENS afin de déployer la convention de participation dans les meilleures conditions sur l'ensemble du département.
- Des employeurs de plus en plus réceptifs à la nécessité d'accompagner les agents sur les questions de protection sociale complémentaire.



Présentation du service

Le service « paie à façon » est une prestation facultative créée en 2017, permettant aux collectivités et établissements publics adhérents de confier la gestion de leur paie au CDG30. Ce service est en pleine évolution, 9 collectivités à l'origine et 61 collectivités en 2024.

Missions du service

- Assurer le processus de conception et d'élaboration de la paie pour les collectivités et établissements publics adhérents
- Effectuer auprès de ses adhérents deux types d'intervention :
 - Mensuelle :
 - ◊ Établissement des documents liés à la paie : bulletins de salaires et indemnités, états de charges, mandats de paie
 - ◊ Gestions des cotisations sociales et fiscales
 - ◊ Mise à disposition des éléments de paie via une plateforme sécurisée
 - ◊ Transmission d'un fichier d'intégration en gestion financière ainsi que d'un fichier de virement à transmettre au trésorier
 - ◊ Réalisation et dépôt des déclarations sociales nominatives mensuelles (D.S.N.) et intégration des taux du prélèvement à la source
 - ◊ Transmission de divers états mensuels sur demande
 - Annuelle :
 - ◊ Édition de tous les états nécessaires aux déclarations annuelles
- Transmission des 12 DSN indispensables à l'établissement du RSU



La donnée de l'année

15 225

C'est le nombre de bulletins et indemnités réalisés par le service en 2024.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



Tableau de bord

2023 2024

➔	Nombre de collectivités et établissements publics adhérents	60	61
---	---	----	-----------

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- L'adhésion des collectivités au 1er janvier est une charge de travail importante particulièrement concentrée en fin d'année.
- Nécessité d'anticiper la remise des informations par les nouvelles collectivités au cours du 1er semestre afin de mieux planifier leur paramétrage.
- Difficulté de paramétrage pour les collectivités du CDG 34

Les succès

- Dépôt unique par toutes les collectivités des données liées à la carrière et à la paie sur la plateforme sécurisée garantissant la confidentialité et l'intégrité des données.
- Déplacements avec le service statutaire et le service carrière auprès des collectivités en demande.

Fait marquant

Partenariat avec l'URSSAF

29 février 2024 : Signature de la convention de partenariat entre le CDG et l'URSSAF, ce partenariat permet de faciliter les échanges et de solutionner les difficultés rencontrées par les collectivités

Mise en place de procédures communes

Mise en place d'outils communs aux gestionnaires afin d'uniformiser les procédures

Partenariats externes

Développement des partenaires externes (CPAM, France Travail, DGFIP...)

Adoption d'une nouvelle convention d'adhésion

Le 19 septembre 2024, le conseil d'administration du CDG a adopté une nouvelle convention d'adhésion et revalorisé les tarifs du service



Présentation du service

Le centre de gestion exerce des missions facultatives dont celle de la mise à disposition de personnel auprès de collectivités pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, mais aussi en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier de leur activité. Le service d'assistance temporaire (SAT) du CDG30 a été créé par délibération le 25 février 1988, sur la base de l'ex article 25-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (article L-452-44 du Code général de la fonction

Missions du service

- Recrutement et mise à disposition de personnel remplaçant pour les collectivités
- Gestion administrative et comptable de l'intégralité des dossiers individuels : rédaction des contrats, intégration sur CIRIL, élaboration et calcul de la paie, gestion des absences, gestion et établissements des fins de contrats

Tableau de bord

2023 2024

↘	Nombre d'actes	551	510
↗	Nombre d'agents recrutés	222	308
↘	Nombre de bulletins de paie	1194	946
↗	Nombre de collectivités gérées	41	42



La donnée de l'année

13*Agents nommés stagiaires à l'issue de la période de CDD*

Déroulement de l'année 2024

Les difficultés

- Difficulté à répondre au mieux aux collectivités avec un vivier restreint

Les succès

- Une grande implication de certaines collectivités

Faits marquants

Nouvelle convention

À compter du 1er janvier 2024, une nouvelle convention a permis de mettre à jour la liste des collectivités adhérentes au service.



Présentation du service

Le service informatique a pour mission de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité du système d'information du centre de gestion. Il assure la veille technologique afin de répondre aux enjeux des évolutions en la matière.

Missions du service

- Maintenance de l'infrastructure, veille technologique, et mise en œuvre des évolutions techniques
- Maintenance des outils de sauvegarde et maintien de la continuité de service en cas d'incident
- Sensibilisation des services aux bonnes pratiques en terme de gestion et de sécurité informatique
- Accompagnement des services pour l'achat des matériels et applications
- Participation à la communication (publication web, graphisme)
- Aide à la mise en œuvre des événements (graphisme, scénographie colloques et salons)
- Administration du site internet
- Paramétrage de la téléphonie
- Accompagnement des collectivités sur l'utilisation des outils proposés par le centre de gestion



La donnée de l'année

400

C'est le nombre de collectivités qui utilisent la nouvelle plateforme sécurisée et souveraine d'échange de fichiers avec le CDG30 mise en œuvre par le service informatique.

Déroulement de l'année 2024

Les succès

- La nouvelle infrastructure est en production conformément au planning prévu
- Durcissement du système d'information, du site internet et des protocoles d'échanges
- L'intégralité des agents du centre de gestion dispose d'un matériel performant et homogène

Faits marquants

Accélération de la dématérialisation des échanges

Suite aux évaluations réalisées en 2022, un certain nombre de mesures ont été prises. Selon les critères élaborés par l'ANSSI et grâce aux outils de mesure fournis par l'agence, notre système d'information est passé du niveau 1 (sécurité faible) au niveau 4 (sécurité renforcée) sur une échelle de 5 niveaux. Cette progression a été reconnue comme très importante par l'agence et le centre de gestion peut s'enorgueillir d'être parmi les collectivités les mieux protégées à l'état actuel de nos connaissances.

Création d'un wiki interne

Ouverture d'un wiki du CDG. Il s'agit d'une plateforme ouverte aux agents du centre de gestion qui fonctionne sur le principe de la célèbre encyclopédie en ligne. Ce wiki permet à toutes et tous de publier des procédures, des notices d'utilisation destinées aux agents. Son fonctionnement collaboratif permet à toutes et tous de faire évoluer les procédures et donc de rester au plus près de l'usage.

Document collaboratif
030-283000024-20250410-DEL-2025-35-DE
Date de transmission : 18/04/2025
Date de réception Préfecture : 18/04/2025



Contactez-nous

04 66 38 86 86
cdg30@cdg30.fr



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU GARD

Contactez-nous



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU GARD

Contactez-nous



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU GARD

Contactez-nous



Accuse de réception en préfecture
03/2025000024-20250410-DE-2025-35-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025